



Unis pour l'autonomie

A stylized sun graphic with a large purple circle for the face, a black outline, and a smiling mouth. The sun is surrounded by four overlapping semi-circles in pink, blue, yellow, and green. The background of the entire page is a light grey grid with faint, repeating text in various colors.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques

130 rue de la Poudrette – CS 90037 – 69623 Villeurbanne Cedex

04 78 24 27 32

info@gihp-rhonealpes.org

RAPPORT DU TRESORIER	4
QUI SOMMES-NOUS ?	7
a) Notre expertise concernant les transports adaptés.....	7
b) Notre expertise dans le secteur médico-social et la vie à domicile	7
c) Notre expertise dans le secteur de l’habitat	8
LA GESTION DES SERVICES	9
Nos services à la personne	9
I. MOBIGHIP : un service d’accompagnement et de transport adapté	9
a) Carte d’identité du service	9
b) L’activité 2022 en chiffres	12
c) Constats et perspectives	18
Pour résumer, ce qui nous différencie :	19
II. DOMIGHIP : une Unité de Logement et des Services	20
a) Carte d’identité du service	20
b) L’activité 2022 en chiffre	23
c) Constats et perspectives	28
Pour résumer, ce qui nous différencie :	29
Le service formation	29
a) Carte d’identité du service	29
b) Les formations en chiffres	32
c) Retours et perspectives	34
Pour résumer, ce qui nous différencie :	36
Les services de transport.....	37
LA VIE ASSOCIATIVE.....	38
I. Les temps forts de l’association en 2022.....	38
a) Les réunions.....	38

b) Travail sur la communication de l'association	38
c) Nos participations.....	38
II. Les instances où nous sommes représentés.....	41
III. Les autres participations	44

RAPPORT DU TRESORIER

L'exercice 2022 présente un déficit de 25 479 € se répartissant comme suit :

- 9 588 € pour les activités associatives ;
- 15 891 € pour l'activité ULS sous contrat CPOM avec Lyon Métropole

ACTIVITES ASSOCIATIVES

Le tableau ci-dessous récapitule les chiffres clés constitutifs du résultat associatif 2022.

POSTES	RESULTATS 2022					RESULTATS 2 021	ECART
	MOBIGIHP	FORMATION	CPAM	ASSO	TOTAL		
Produit des activités	112 540	54 386	47 466	0	214 393	264 027	-49 634
Adhésions, Dons et Subventions	5 975			20 680	26 655	21 761	4 894
Produits exceptionnels			0	5 639	5 639	60 677	-55 038
Produits	118 515	54 386	47 466	26 319	246 687	346 465	-99 777
Charges de personnel	98 622	32 756	0	0	131 379	118 412	12 967
Autres charges	26 468	7 182	41 534	13 778	88 962	180 505	-91 543
Coût encadrement	18 863	9 116	7 956	0	35 935	36 295	-360
Charges	143 954	49 055	49 490	13 778	256 276	335 212	-78 936
Résultat	-25 438	5 332	-2 023	12 542	-9 588	11 253	-20 841

LES PRODUITS

Produits des activités

- Mobighp : 118 515 €, augmentation de 19 632 € (20 %) sur 2021 ; le tarif appliqué aux particuliers a été revu à la hausse au 1^{er} juin 2022 ;
- Formation : 54 386 €, augmentation de 16 917 € (45 %) sur 2021 ; le développement du service se réalise avec les formateurs, prestataires, salariés dans les filiales Synerghp ;
- CPAM : 47 466 €, baisse de 83 955 € sur 2021 ; cette réduction d'activité était prévue, le contrat « historique » avec la CPAM de Lyon n'étant plus renouvelable.

Adhésions et subventions

- La Ville de Lyon attribue une subvention de 7 500 € en minoration de 500 € sur 2021
- La valorisation du bénévolat est de 12 925 €

Produits exceptionnels

Le produit de 5 639 € correspond à la vente du logiciel ToULS au GIHP AQUITAINE

LES CHARGES

Charges de personnel

- Mobighp : la hausse de 11 321 € (13%) provient de :
 - o La valeur du point
 - o L'incidence sur les bas salaires de l'avenant 43 en année pleine
 - o La mise en place de l'analyse de la pratique

Autres charges :

- Mobighp :
 - o Les charges liées aux véhicules sont en hausse de 6 550 € (56 %) dont 1 758€ pour le carburant (28%) et 1 661 € pour l'entretien (51%) ; les véhicules, acquis il y a 5 ans, nécessitent un entretien en augmentation
 - o Les charges administratives sont en baisse de 1 691 € (22 %)
- Formation : baisse de 2 047 € (22%)
- CPAM : baisse de 83 063 €, conséquence de la réduction d'activité
- Association : les charges sont en hausse de 2 656 €, dont 2 004 € de frais juridique pour la réforme des statuts.

Encadrement

Une responsable associative à mi-temps assure l'encadrement de nos activités et l'animation de la vie associative. La charge est répartie au prorata des produits réalisés par les activités.

En 2022 cette charge s'élève à 35 934 € en majoration de 1 748 € (5%) sur 2021

ULS

Le résultat 2022 de ce service se présente comme suit :

POSTES	ACCEPTE	REALISE	ECART
Enveloppe annuelle	218 000	218 000	0
Majoration conventionnelle	6 919	6 919	0
Avenant 43 - Année 2022	36 129	36 129	0
Interventions	3 000	3 364	364
TOTAL DES PRODUITS	264 047	264 411	364
CHARGES			
Groupe 1 Charges d'exploitation	5 470	4 428	-1 042
Groupe 2 Charges de personnel	245 052	261 616	16 564
Groupe 3 Charges de structure	13 525	11 931	-1 594
Charges non opposables	0	2 328	2 328
TOTAL CHARGES	264 047	280 302	16 255
RESULTAT	0	-15 891	-15 891

Ce résultat fait apparaître un déficit de 15 891€ provenant pour :

- 364 € : recettes des prestations en majoration
- 13 927 € : dépassement des charges opposables :
- 2 326 € : charges non opposables : provisions pour congés payés et variations éléments de salaire

Aucune dépense abusive n'a été effectuée.

Nous négocierons avec la Métropole la reprise de ce déficit.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil d'Administration, dans séance du 20 juin 2023, a constaté le déficit de 25 479,10 €, et propose qu' il soit affecté comme suit :

- déficit des activités associatives : 9 588,09 € au compte Report à Nouveau
- déficit de l'activité ULS 15 891,01 € au compte Report à Nouveau des activités sous gestion contrôlée

Antoine Duflot
Trésorier

QUI SOMMES-NOUS ?

Le GIHP Auvergne-Rhône-Alpes est affilié aux membres du réseau national GIHP, association reconnue d'utilité publique.

Le GIHP National regroupe 20 associations locales ayant pour idéaux l'autonomie de la personne en situation de handicap et son libre choix, et ce dans les champs de l'inclusion scolaire et universitaire, de l'accessibilité, du logement, des aides à domicile, et de l'emploi en milieu ordinaire.

Les deux principales branches d'activité de notre réseau sont le transport adapté et les services à la personne (qu'il soit ou non du secteur médico-social), activités de service qui favorisent l'autonomie des personnes accompagnées.

Ainsi, depuis 1976, les activités du GIHP Auvergne-Rhône-Alpes concernent, outre la vie associative assurée par des personnes elle-même handicapées, les transports adaptés, l'habitat et les services d'aide à la personne.

a) Notre expertise concernant les transports adaptés

En 1976, le GIHP Rhône-Alpes a mis en place un service de transports porte à porte, pour personnes en situation de handicap, sur l'agglomération lyonnaise. Ce service, devenu OPTIBUS, est actuellement un service public financé par le SYTRAL.

En 1998, GIHP Rhône-Alpes et cinq associations lyonnaises gestionnaires d'établissements médico-sociaux, ont créé une société à actionariat associatif : GIHP Service Adapté. La branche « transport adapté » de l'association a été transférée dans cette nouvelle entité.

En 2022, GIHP Rhône-Alpes est devenu GIHP Auvergne Rhône-Alpes et GIHP Service Adapté est devenu SynerGIHP Auvergne-Rhône-Alpes

b) Notre expertise dans le secteur médico-social et la vie à domicile

Notre association participe à toute action permettant à la personne dépendante de choisir librement son mode de vie, avec deux objectifs :

- améliorer la qualité des services intervenant au domicile de la personne
- proposer une participation active aux activités en milieu ordinaire

Ainsi, depuis plusieurs années, le GIHP participe au développement de services à la personne :

- dès 1983, soutien à la mise en place du service auxiliaire de vie de l'ADIAF et formation de son personnel
- participation au conseil d'administration de l'ADIHAM

c) Notre expertise dans le secteur de l'habitat

Le GIHP Auvergne-Rhône-Alpes gère un service d'accompagnement de personnes à mobilité réduite : MOBIGHIP, ainsi qu'un service d'auxiliaires de vie DOMIGHIP, qui intervient 24h/24 et 7j/7 auprès de 10 personnes en situation de handicap.

Nos services à la personne

I. MOBIGHP : un service d'accompagnement et de transport adapté

a) Carte d'identité du service

Une longue expérience



Les personnes âgées et/ou handicapées ont plus que jamais besoin d'un accompagnement personnalisé leur permettant de sortir de leur domicile en toute sécurité. Force est de constater que l'offre du service public à destination de ces publics est souvent insuffisante et peu adaptée, notamment en matière d'accompagnement individuel et à la demande. En effet, les transports en commun ne permettent pas aux personnes ayant des problèmes d'équilibre ou d'orientation de voyager ou de se rendre à l'arrêt de bus en toute sécurité.

MOBIGHP, né de ce constat, débute en 1998 à la faveur de la mise en place des emplois jeunes.

Pendant 20 ans, l'association a recours aux contrats aidés et emploie du personnel en CDD d'une durée fixée par ce type de contrat, souvent d'un an.

A compter de 2019, la réduction générale des charges patronales lui permet des embauches en CDI. L'équipe gagne ainsi en stabilité, atout majeur du service puisque permettant à la fois aux salariés d'acquérir de l'expérience mais également aux usagers d'être rassurés et pris en charge par des personnes connues.

Le service MOBIGHP est reconnu Service à la Personne et agréé sous le n° Agrément Qualité: N°SAP308492560. Il est soumis à une évaluation réglementaire effectuée par un organisme extérieur.

Un accompagnement de qualité et à la carte

MOBIGHP intervient en faveur de personnes âgées et/ou handicapées qui ont souvent des difficultés à se déplacer seules à l'extérieur de leur domicile.

La prestation consiste à accompagner la personne pour tout motif :

- se rendre à un rendez-vous médical ou administratif,
- faire des achats,
- se promener, aller à une activité de loisirs
- maintenir des liens sociaux, voir des amis, rendre visite à un proche,
- etc.

Deux formes d'intervention sont proposées :

- Le trajet simple : répond au seul besoin de mobilité, un accompagnateur sur place jusqu'au retour n'étant pas nécessaire.
- L'accompagnement : l'accompagnateur reste avec l'utilisateur et assure son retour.

Ces deux formes d'intervention sont appelées 'accompagnements', car même lors d'un trajet simple, le service va au-delà du transport :

- L'accompagnateur aide à la sortie du domicile (mettre un manteau, fermer la porte à clef, ranger les courses, ...)
- Il accompagne au point de rendez-vous (jusqu'au guichet administratif ou dans le service hospitalier par exemple)

Une équipe professionnelle et formée

- Une coordinatrice à mi-temps : Valérie CHRYSOSTOME qui gère la relation client, établit le planning, contrôle son exécution et établie la facturation mensuelle ;
- Entre 3 conducteurs/rices-accompagnateurs/rices à temps plein : Jamila AZOUGAGH, Mattéo BUIS et Lila BOCQUET qui a été remplacée par Vincent REVENIAU à la rentrée 2022 et qui sillonnent les routes de la Métropole principalement ;
- la responsable associative : Louana FARIAS DOS SANTOS assure l'encadrement du service.

Suite à leur embauche, chaque conducteurs/rice-accompagnateurs/rice bénéficie d'une formation en interne de 14h. Ainsi formés, tous acquièrent les connaissances et les compétences indispensables en termes de sécurité et de transport, mais également en matière de connaissance des handicaps.

Au-delà de l'aspect purement technique, le relationnel et l'adaptabilité sont des composantes essentielles des prestations proposées par MOBIGHP.

Des véhicules adaptés

Le service dispose de quatre véhicules :

- trois véhicules adaptés permettant la fixation d'un fauteuil roulant à l'arrière
- un véhicule berline (4 places pour personnes valides)

Le financement de ces véhicules bénéficie de subventions de la Région AURA, de la CARSAT et des Caisses de Retraite du régime ARCO.

Le secteur d'intervention

Le service intervient principalement sur le territoire du Grand Lyon.

Il peut effectuer des accompagnements hors de ce secteur, dans le Rhône ou au-delà. Un devis est alors proposé.

Les tarifs actualisés au 1er Juin 2022

- Tarifs horaires pour le service d'accompagnement

Lieu de prise en charge / Durée	ZONE 1 Villeurbanne Vaulx-en-Velin Décines - Bron	ZONE 2 Lyon, Caluire, Chassieu, Meyzieu	ZONE 3 Autres communes du Grand Lyon
1 Heure	38 €	44 €	sur devis
1/2 Heure supplémentaire	17 €	17 €	sur devis

- Tarifs pour les trajets simples

Lieu de prise en charge / Destination	ZONE 1 Villeurbanne Vaulx-en-Velin Décines - Bron	ZONE 2 Lyon, Caluire, Chassieu, Meyzieu	ZONE 3 Autres communes du Grand Lyon
ZONE 1	26 €	33 €	sur devis
ZONE 2	33 €	33 €	sur devis
ZONE 3	sur devis	sur devis	sur devis

Les modalités de paiement

Le service est aujourd'hui entièrement financé par les usagers au moyen de :

- Chèques préfinancés (*CESU, chèques Sortir+, chèque domicile liberté*)
- Paiements directs avec réduction d'impôts de 50% (*chèques, espèces, virement*)

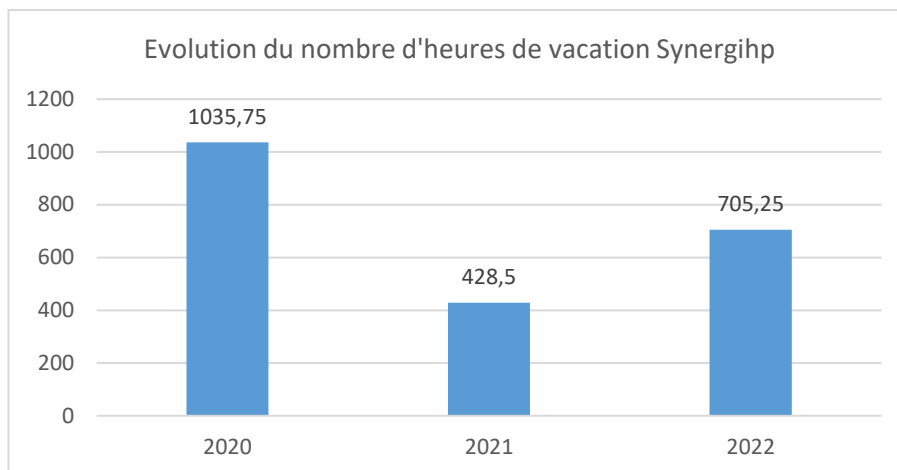
Une facture mensuelle leur est adressée.

Transports pour Synergihp Rhône-Alpes

L'activité auprès des particuliers étant fluctuante, les conducteurs-accompagnateurs du service effectuent des heures pour le compte de Synergihp Rhône-Alpes. Ce dernier a régulièrement des besoins en conducteurs pour des circuits vers les établissements, notamment sur les créneaux 7h-10h et 15h-19h.

La complémentarité avec Synergihp R.A. optimise le temps de travail des conducteurs-accompagnateurs et réduit le nombre d'heures payées non facturées. De plus, elle participe à la professionnalisation du personnel et leur permet d'acquérir de l'expérience.

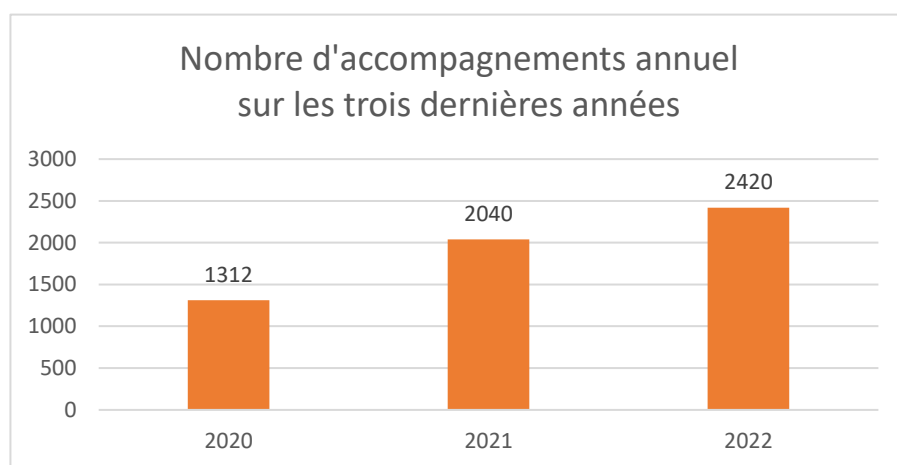
En 2022, cette activité représente un peu plus de 705 heures, soit une augmentation de près de 65 % par rapport à 2021.



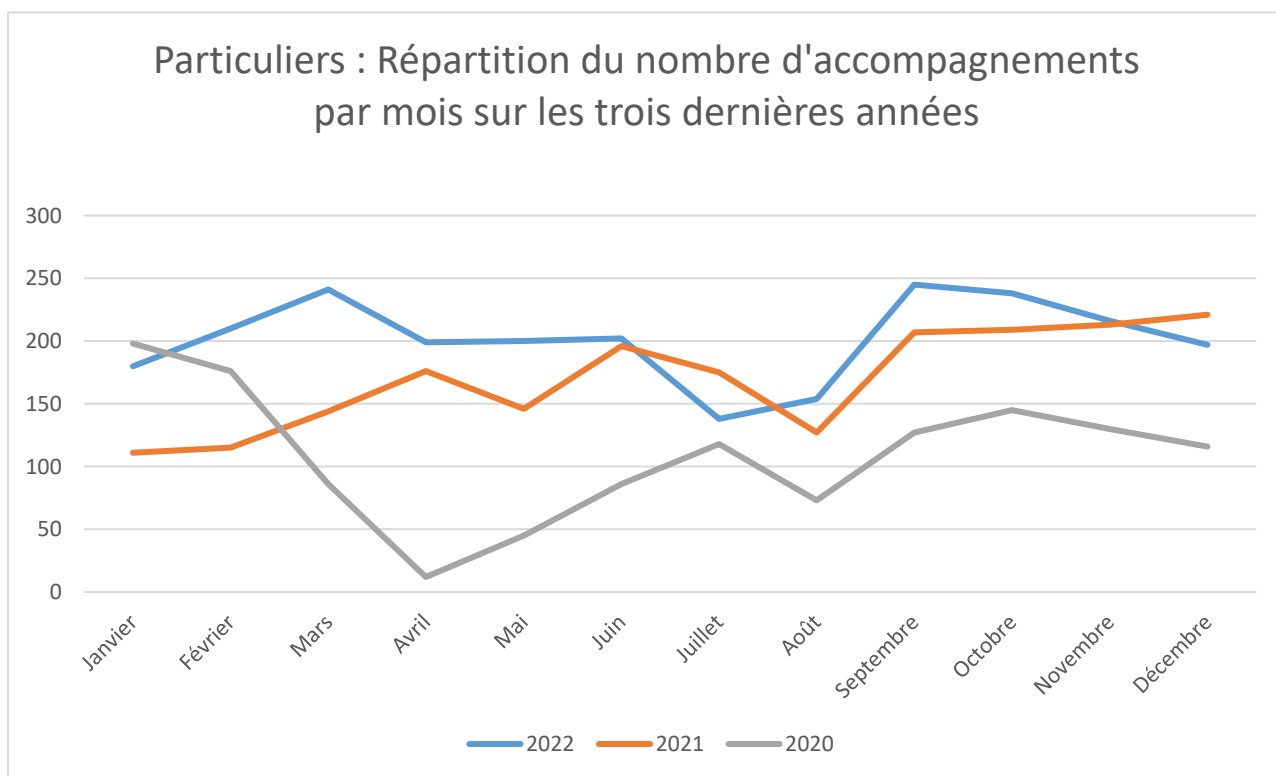
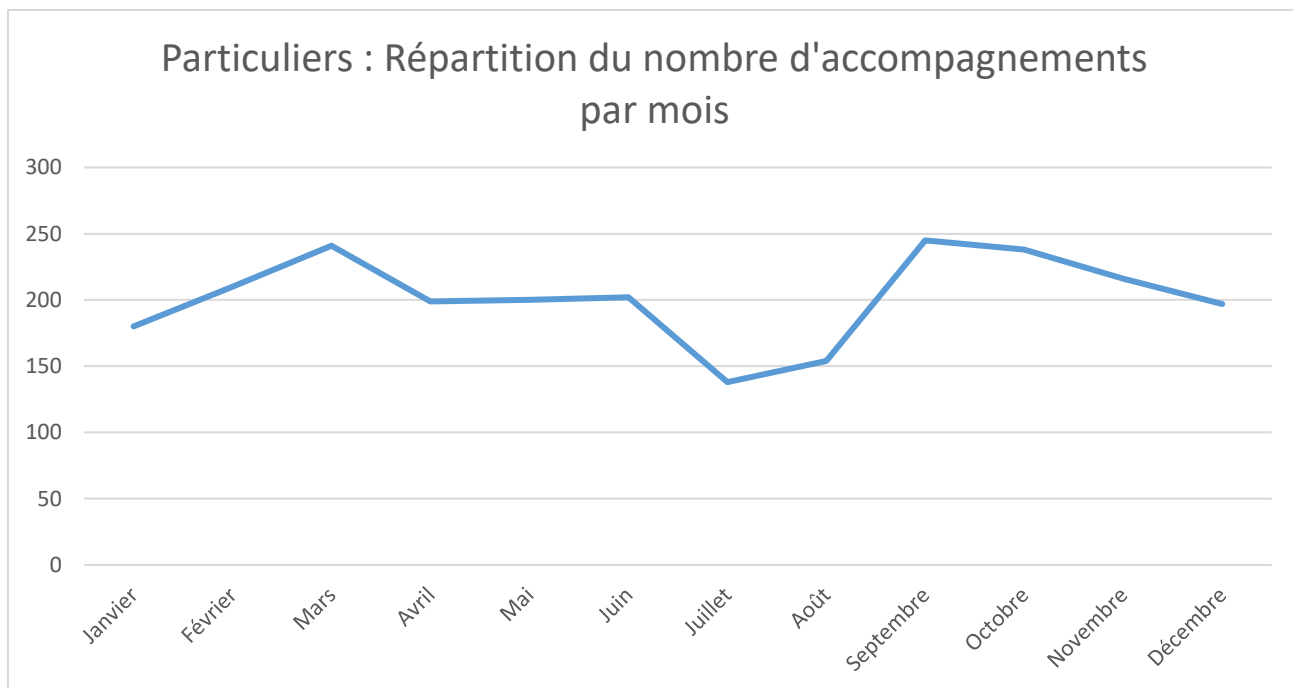
b) L'activité 2022 en chiffres

Les accompagnements

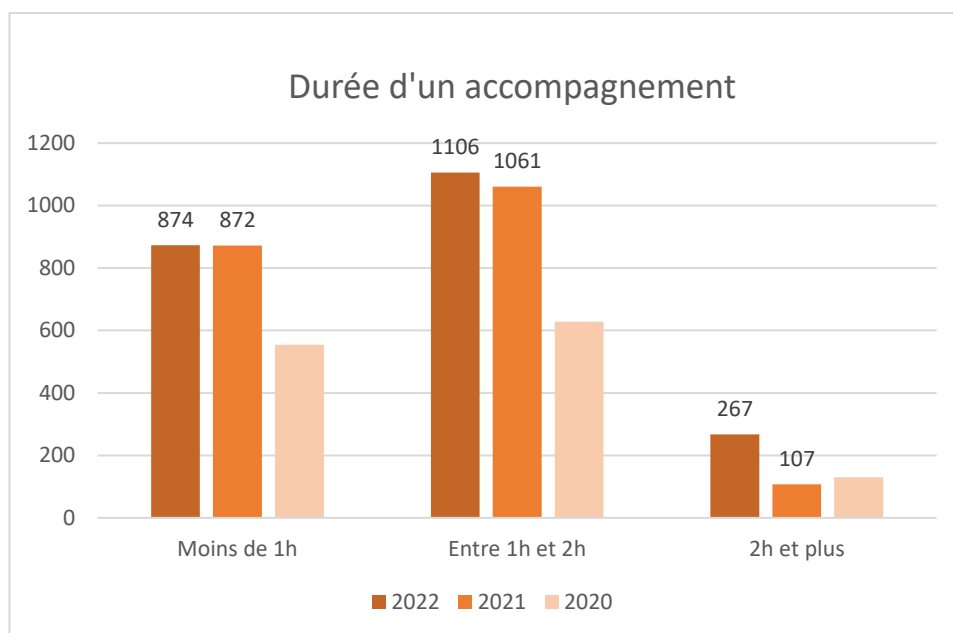
Après des dernières années impactées par la pandémie et les confinements, l'année 2022 confirme une reprise significative de l'activité : 2420 accompagnements ont été réalisés, soit 19 % de plus que l'année précédente.



Bien que marqué par une baisse d'activité entre Juin et en Aout - tendance que l'on retrouve sur les années précédentes et due aux congés d'été - on observe une progression globale des accompagnements au cours des mois.



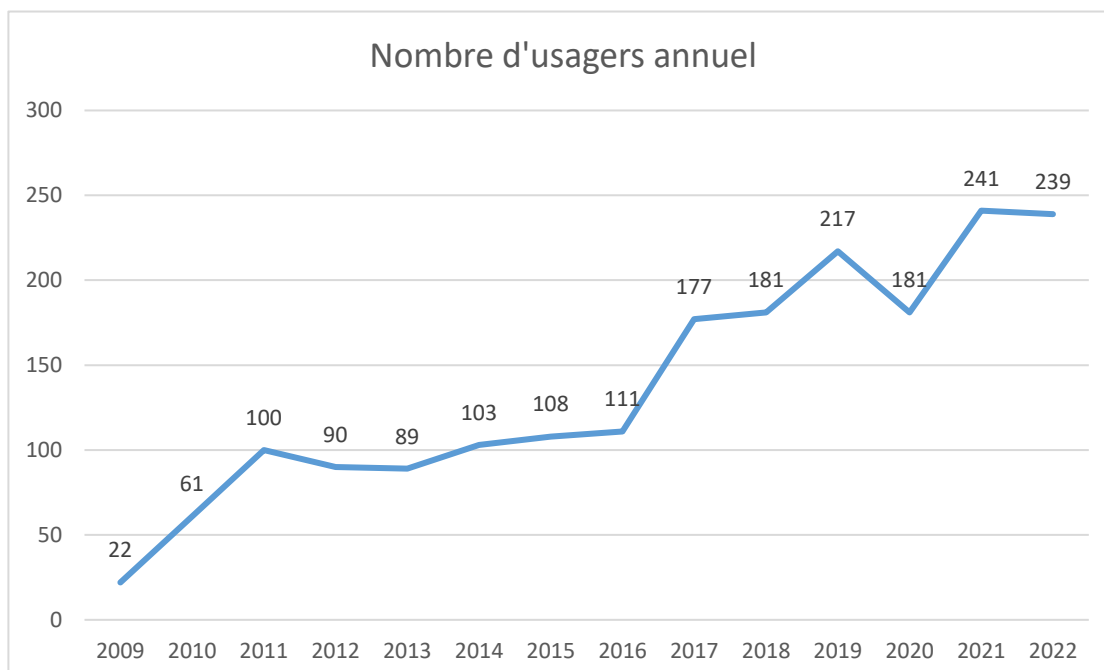
Concernant la durée moyenne d'une prestation, elle reste autour d'1h mais on remarque une légère augmentation des accompagnements de 2h. Ceci s'explique en partie par des demandes pour des sorties plus longues tels que des courses ou encore des promenades.



Les usagers

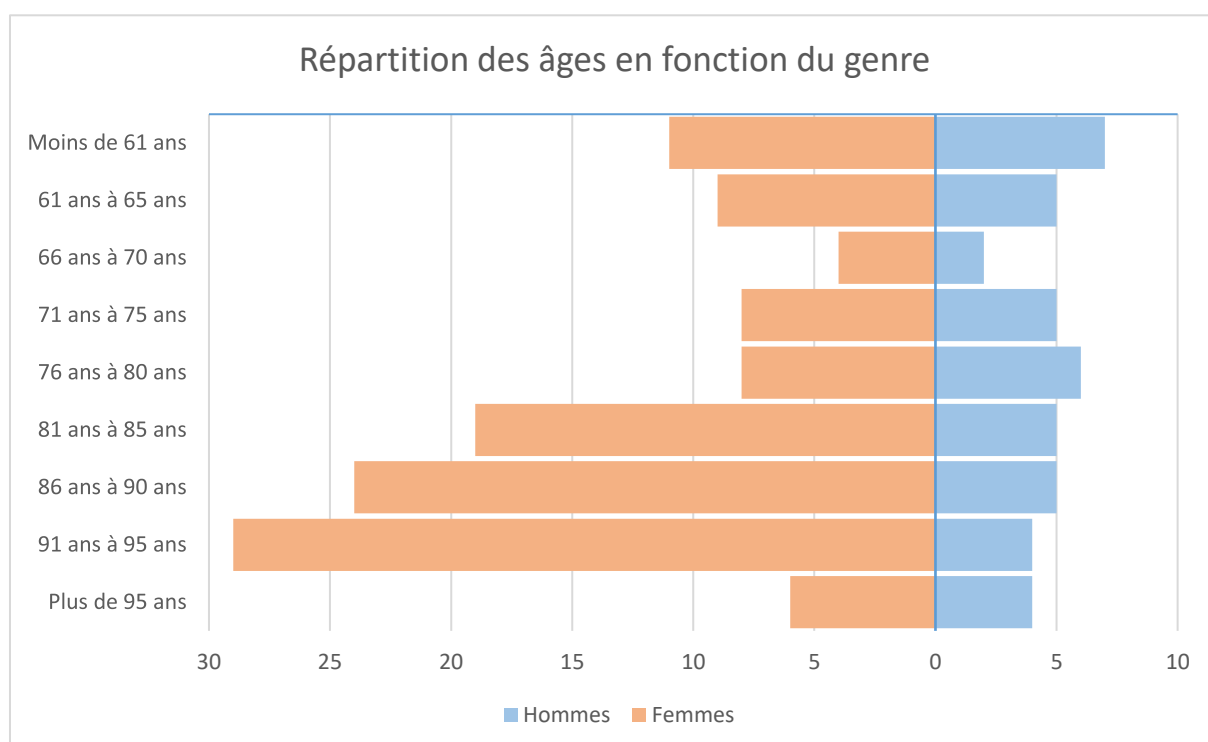
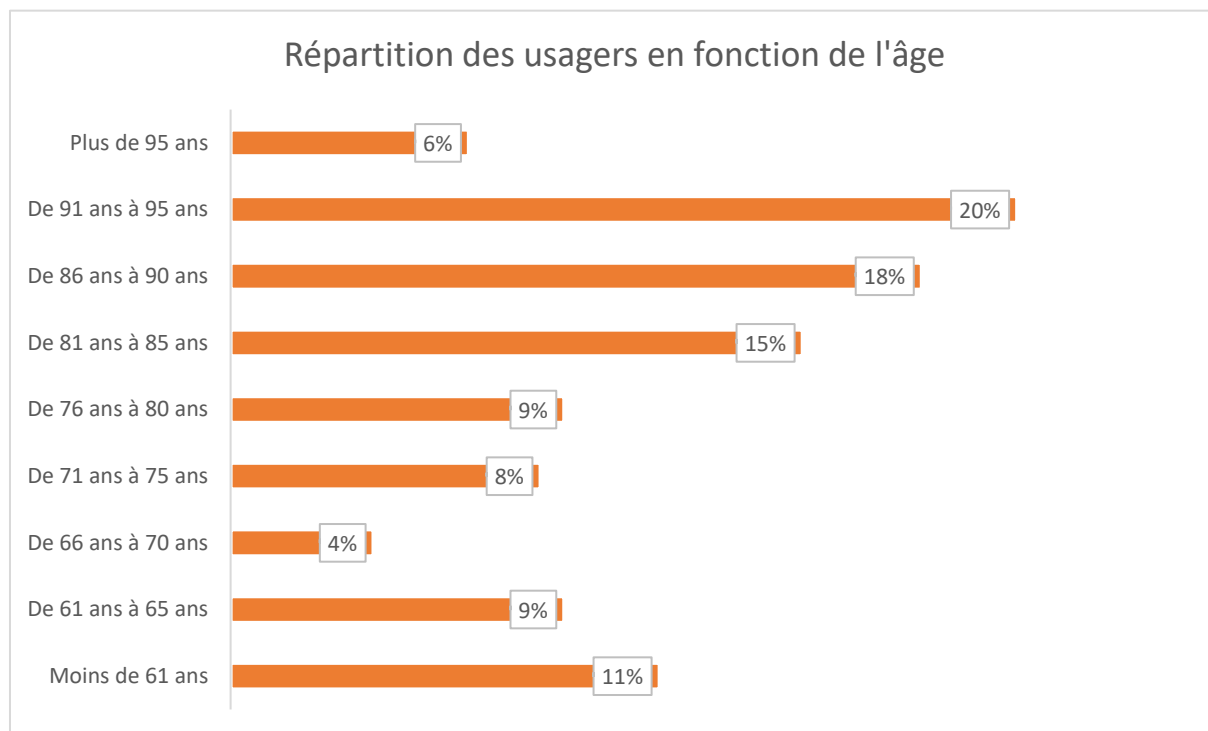
Après la crise du Covid-19, l'évolution du nombre d'usagers a repris de manière significative entre 2020 et 2021. Elle stagne en 2022.

Cette stagnation n'est pas consécutive d'un frein à l'activité - puisque le nombre d'accompagnements augmentent – mais plutôt une volonté de pérenniser nos usagers : le nombre d'usagers n'augmente pas mais ils font plus souvent appel à nous.

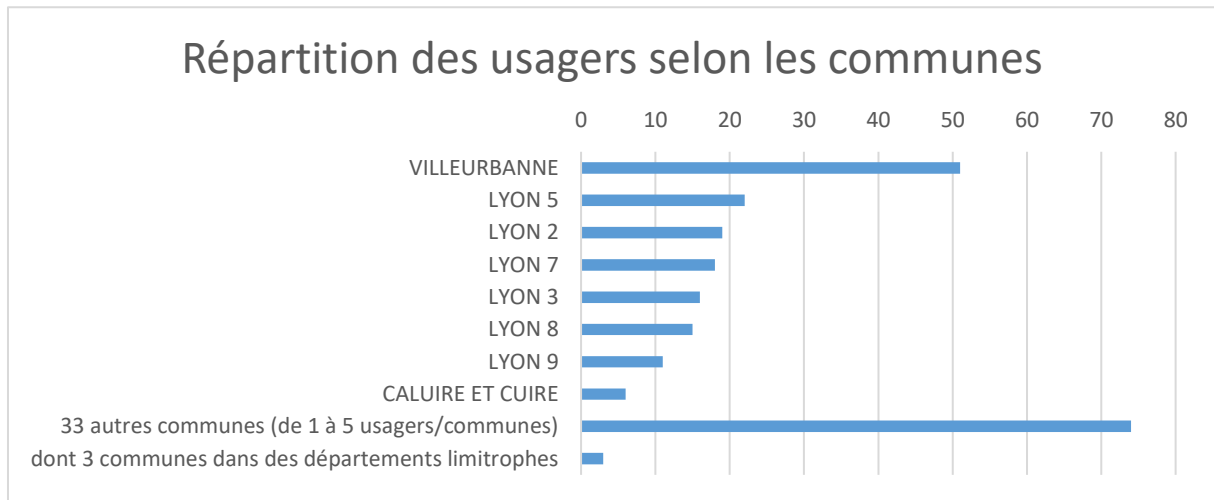


Concernant le public accueilli, nous restons sur les tendances précédentes : une majorité de femmes et une population avançant dans la courbe de l'âge.

Ici encore, on peut y voir la fidélisation des usagers qui font appel à nous année après année.



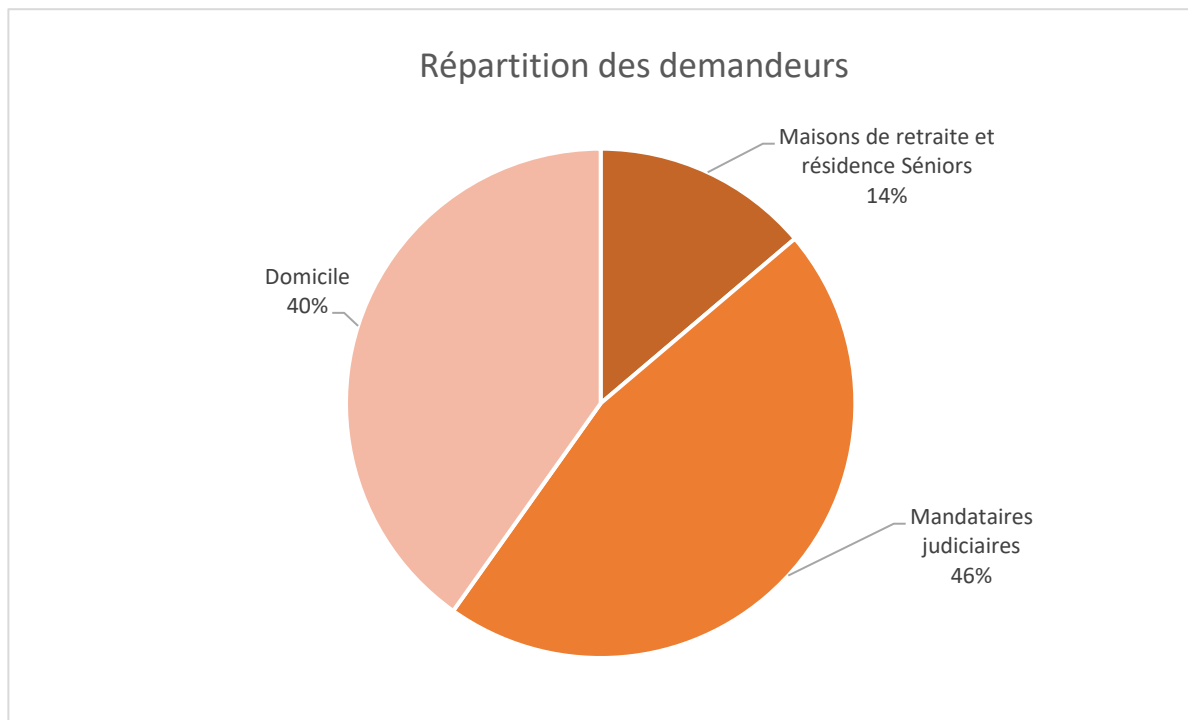
Parmi les communes les plus représentées, c'est Lyon, tous arrondissements confondus, qui arrive en tête. De nombreux usagers résident également à Villeurbanne, dont un certain nombre dans un EHPAD faisant chaque semaine appel au service.



Les usagers ne sont pas systématiquement les demandeurs directs.

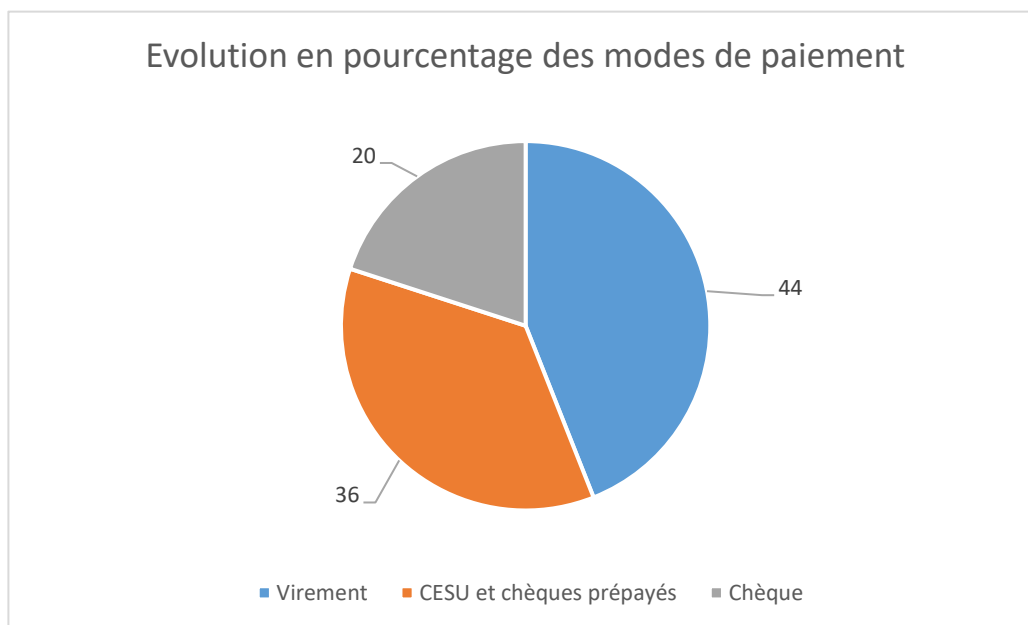
Différents acteurs (mandataires judiciaires, maisons de retraite, etc.) représentent plus de la moitié des demandes d'accompagnement, les autres demandes provenant de l'utilisateur lui-même ou d'un proche.

Les chiffres sont sensiblement les mêmes que les années précédentes, nous observons toutefois une légère augmentation de la part des usagers.

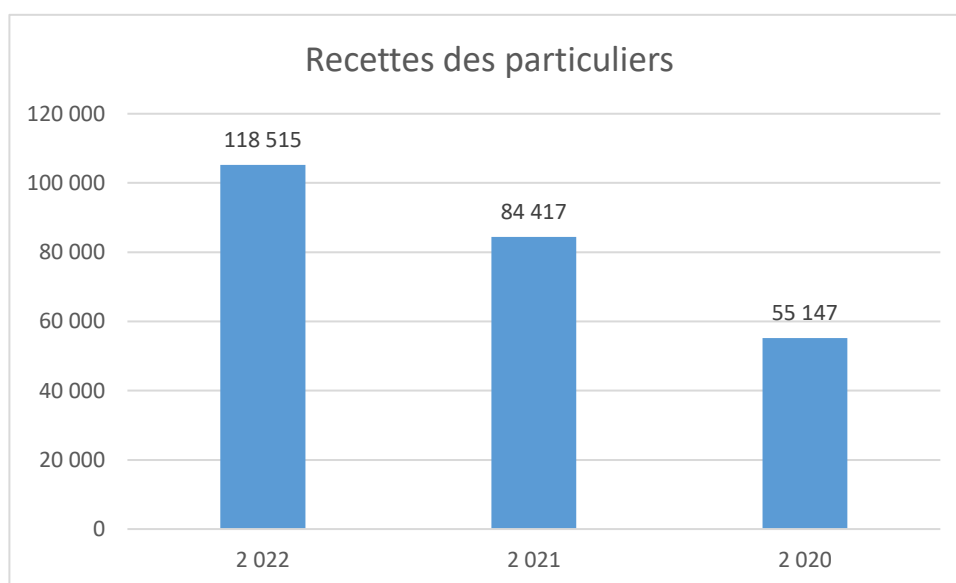


Cette demande des mandataires judiciaires explique également la répartition des modes de paiement : les virements bancaires pour le compte de la personne sous tutelle représentent 44 % des paiements.

Les chèques CESU et autres chèques préfinancés sont un moyen de paiement prisé permettant aux usagers de ne pas payer directement avec leurs fonds propres.



D'un point de vue financier, on explique l'augmentation des recettes à la fois par l'augmentation du nombre d'accompagnements mais également par la revalorisation des tarifs au 1^{er} Jun 2022.



c) Constats et perspectives

Malgré une reprise indiscutable de l'activité en 2022, les défauts structurels inhérents au service ainsi que les difficultés financières de l'exercice 2021 ont obligé à une revalorisation des tarifs au 1er juin 2022 à hauteur de 25%.

En 2022, un travail sur l'analyse des coûts et l'optimisation de l'activité a mis en exergue des difficultés majeures :

- une activité exclusivement à la carte et individuelle ne permettant pas d'optimiser les coûts et les trajets ;
- des contraintes extérieures à fort impact : augmentation du prix de l'essence, aléas du trafic, aléas de la demande, augmentation de la masse salariale ;
- une absence de subventions extérieures et des difficultés à en trouver.

A cela, nous pouvons également ajouter la difficulté à recruter du personnel qualifié. Sur l'année 2022, nous nous sommes efforcés de maintenir 4 postes à temps plein, non sans complication.

Ainsi, ce qui est un atout indéniable pour les usagers (un accompagnement individuel et à la demande) rend particulièrement délicate la gestion du planning et l'optimisation des coûts. Désireux de satisfaire pleinement la demande, nous nous retrouvons avec certains créneaux surchargés tandis que d'autres peinent à se remplir.

Pour autant, on voit qu'en 2022, la demande est toujours bien présente. En l'absence de structures proposant du transport adapté et de l'accompagnement, nos prestations répondent assurément à un besoin grandissant de personnes à mobilité réduite et/ou âgées. Le développement de l'activité nous conforte dans notre utilité et dans le soutien que nous leur apportons, tant d'un point de vue pratique qu'humainement parlant.

Les perspectives pour la suite doivent donc s'attacher à pérenniser le fonctionnement : ce travail a commencé via la réévaluation de la tarification et doit se poursuivre en réinterrogeant l'organisation du service, mais également en démarchant de possibles subventions publiques et/privées.

Quelques témoignages de l'équipe sur les usagers réguliers

M. L, âgé de 54 ans, vit en EHPAD depuis un AVC. Il est hémiparétique et a du mal à s'exprimer. Face à son mal-être, son tuteur a fait appel à nos services, pour lui proposer régulièrement (2 fois par semaine) une sortie à l'extérieur de l'établissement. Quand nous arrivons, M. L a toujours le sourire, il nous remercie de venir et arrive de plus en plus à exprimer ses désirs, c'est lui qui choisit la destination de la sortie. M. L apprécie énormément ces instants où il se retrouve dehors. Lors du deuxième confinement, il a fait valoir ses droits et a pu maintenir ses sorties alors que l'établissement déconseillait toutes sorties pour ses résidents.

Mme S a besoin de nos services pour se rendre à des rendez-vous médicaux. Très autonome, elle n'avait besoin que du transport. Depuis quelques temps, elle a des soucis d'équilibre et nous demande de rester avec elle et de l'aider dans ses démarches. Une relation de confiance s'est créée entre elle et les accompagnateurs/trices.

M. K, Mme A et Mme L, ces trois personnes sont des résidents dans une MAS. A la demande de l'assistante sociale et de la cadre éducative, des sorties leurs sont proposées régulièrement (2 fois par semaine). M. K qui a une bonne aptitude à la marche, peut se promener sur une longue distance, et ainsi évacuer son énergie. Mme A est en fauteuil roulant et présente une cécité. Lors des balades, elle chantonne, apprécie le grand air et aime boire son café en terrasse. Ces deux personnes n'ont pas de famille qui leur rend visite. Ces sorties leur permettent d'avoir un moment privilégié en dehors de leur cadre institutionnel. Quant à Mme L, sa tante est très présente, c'est elle qui a fait appel à nos services afin que sa nièce profite de sorties supplémentaires.

Pour résumer, ce qui nous différencie :

- Une longue expérience dans le champ du transport et de l'aide à la personne
- Une équipe professionnelle et formée, qui garantit la sécurité des usagers mais apporte également une véritable plus-value en termes de connaissance et de prise en charge des handicaps
- Une prestation à la carte avec une réponse réactive et personnalisée aux besoins de chacun(e)
- Un service à taille humaine et proche de ses usagers : des équipes fixes, disponibles, à l'écoute ; ce qui permet d'établir un lien de confiance avec les usagers.

II. DOMIGIHP : une Unité de Logement et des Services

a) Carte d'identité du service

L'Unité Logement Services (ULS) est un concept initié en 2012 par l'association GIHP AURA combinant une offre de logement adapté à une offre de services à la personne.

Ces logements précurseurs de « l'habitat inclusif » ont plus de dix ans et permettent toujours aux personnes qui y habitent d'avoir une qualité de vie qu'elles retrouveraient très difficilement ailleurs. A ce jour, d'autres personnes souhaitent intégrer ce type d'habitat malheureusement pas assez développé sur le territoire.

- **LE LOGEMENT**

Les logements



En 2012, Grand Lyon Habitat, bailleur social, fait construire un immeuble situé sur la ZAC Berthelot Epargne, rue de la Solidarité, à Lyon 8°, à proximité des deux lignes de Tramway (T2 et T4).





Le Victoria, immeuble à vocation intergénérationnelle, comprend 75 logements : 25 pour des étudiants, 25 pour des familles et 25 pour des personnes âgées.

A notre demande 10 logements, 7 T2 et 3 T3, répartis sur les 8 étages de l'immeuble, seront réservés pour une personne en situation de handicap proposée par l'association GIHP.

Nous participons activement à une mise en accessibilité maximum en conseillant le promoteur et en recherchant des subventions pour financer la domotisation des 10 portes d'appartement et porte de balcons : ainsi l'accès fauteuil du logement au trottoir de la rue se fait aisément.

Ci-dessous la liste de nos partenaires et de nos financeurs.

	<ul style="list-style-type: none">■ Grand Lyon Habitat Réservation des logements pour l'association Investissement pour la domotique dans les parties communes
	<ul style="list-style-type: none">■ La Région Investissement pour la domotique des 10 logements

	<ul style="list-style-type: none"> ■ APICIL <p>Investissement pour la domotique des 10 logements</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ CCAH <p>Investissement pour la domotique des 10 logements</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Ville de Lyon <p>Etude relative à la dimension intergénérationnelle</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Fondation de France <p>Une subvention de soutien en raison de l'aspect innovant du projet</p>

La gestion locative

La gestion locative des logements est assurée par Entre2Toits, association d'intermédiation locative.



Une convention tripartite est signée en 2012 entre Grand Lyon Habitat, Entre2Toits et le GIHP pour la gestion de ces 10 logements.

Entre2Toits est locataire de Grand Lyon Habitat et reloue les 10 logements personne en situation de handicap proposée par l'association GIHP.

Entre2Toits est responsable de la signature des baux, des avis d'échéance, des encaissements des loyers, des relations entre Grand Lyon Habitat et les locataires de l'ULS.

Ces derniers sont ainsi sous-locataires de leur logement.

Depuis 2020, à la demande du locataire en accord avec le GIHP, la gestion locative peut être assurée par Grand Lyon Habitat directement.

- **LES SERVICES**

Les bénéficiaires

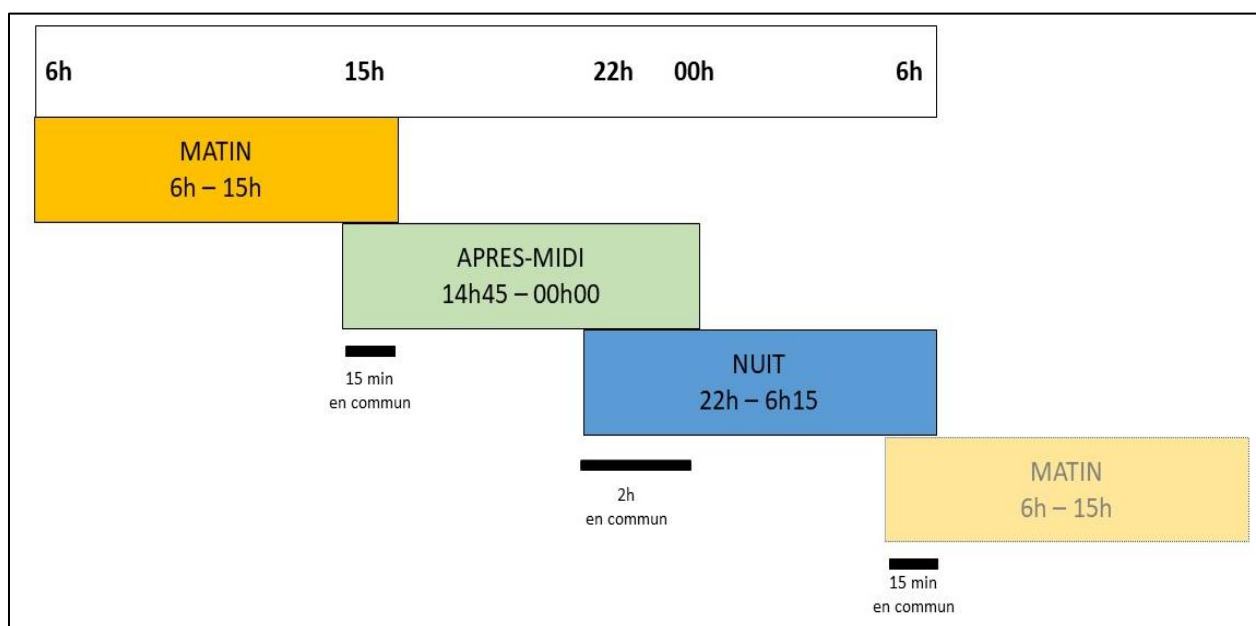
Le service s'adresse à 10 personnes en situation de grande dépendance nécessitant notamment une permanence d'auxiliaires de vie la nuit, des besoins d'actes de courte durée la journée et un logement adapté et domotisé.

Ces personnes bénéficient d'un plan de compensation individuel allant de 4 à 16 heures par jour : chacun des 10 locataires mutualise donc 2,4 heures de son plan de compensation pour bénéficier du service de permanence 24h/24 d'auxiliaires de vie. Chaque bénéficiaire a bien entendu le choix de son service d'auxiliaire pour les autres heures qui lui sont attribuées.

Les moyens humains :

- Une responsable administrative qui coordonne le service
- 6 aides-soignantes en CDI travaillant en 3 roulements assurent la permanence 24h/24, ce qui nécessite :
 - o 1 personne le matin/après-midi (2 intervenants en roulement sur la semaine)
 - o 1 personne l'après-midi/soir (2 intervenants en roulement sur la semaine)
 - o 1 personne la nuit (2 intervenants en roulement sur la semaine)

L'équipe ainsi que les roulements sont fixes, favorisant ainsi la stabilité du service.



Les moyens matériels :

- Un local de permanence au rez-de-chaussée de l'immeuble comprenant une pièce de vie et une salle de bain.

- Ce local de permanence est relié aux 10 logements par un système d'appel : lorsqu'un locataire appelle, une sonnerie retentit à l'intérieur du local mais également sur le bipper de l'auxiliaire de vie qui peut déjà être en intervention.

Un recensement informatique de ces appels a été mis en place afin de déterminer avec exactitude l'heure d'appel et l'heure d'intervention et pour connaître les délais d'intervention.

- L'auxiliaire de vie de permanence est équipée d'un téléphone portable pour indiquer aux personnes le délai d'attente éventuel.
- Le service s'est également équipé d'une télécommande permettant aux auxiliaires de vie d'ouvrir chacune des 10 portes domotisées des appartements.
- Le GIHP a créé un logiciel spécifique pour la gestion et le suivi de la permanence ULS : le logiciel ToULS. Il permet de recenser :
 - o L'ensemble des interventions (intervenant, utilisateur, heure et durée d'intervention, type d'intervention)
 - o Les événements ou informations liés au fonctionnement du service (cahier de liaison)
 - o Les heures de prise et de fin de service des intervenants afin de faciliter l'établissement des fiches de paie
 - o Un tableau de service faisant apparaître le roulement des intervenants.

Ce logiciel facilite la transmission d'informations entre l'association et la permanence et permet une transparence de l'activité.

Financement du service

Depuis 2017, un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) est signé entre le GIHP Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon. Celle-ci :

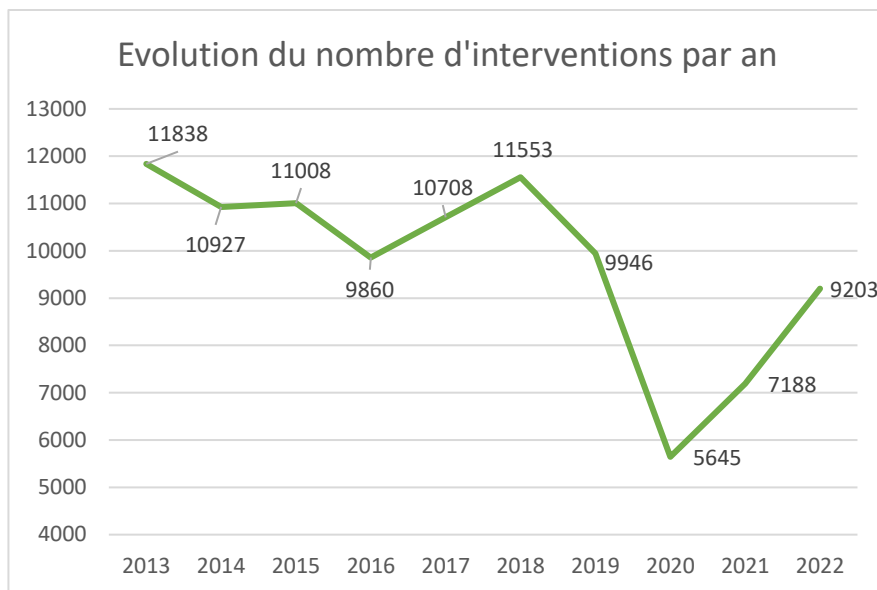
- accepte un budget annuel qui assure le fonctionnement du service
- retient, sur le plan individuel de compensation du handicap de chacun des dix locataires, 2,40 h/jour mutualisées.



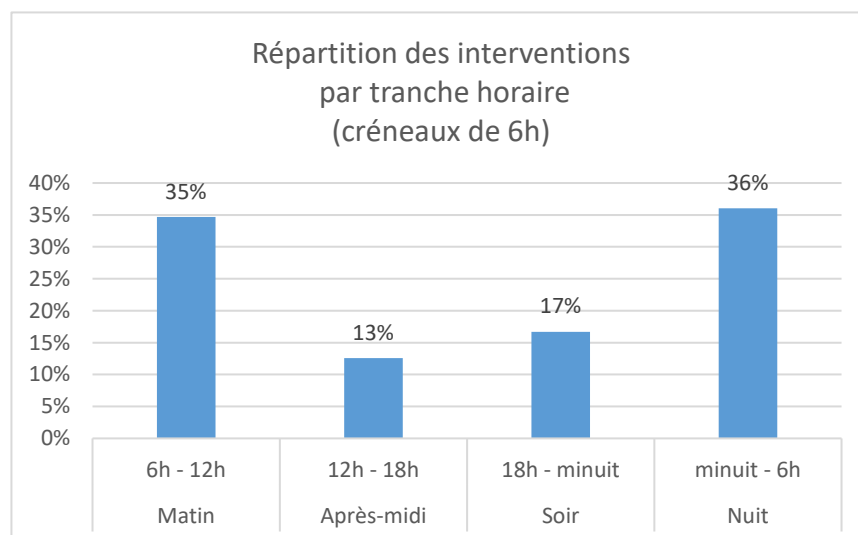
b) L'activité 2022 en chiffre

Les interventions

On retrouve ici la tendance générale : après une baisse due au Covid, l'activité reprend crescendo depuis 2020.



La permanence est sollicitée différemment selon les moments de la journée.



On dénombre le plus grand nombre d'interventions sur le créneau du matin et celui de nuit.

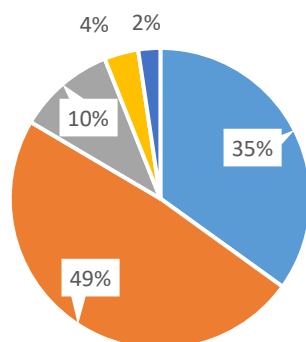
Les levers matinaux et/ou couchers, mais également des demandes relevant du bien-être et de besoins physiologiques, expliquent cette forte activité. A cela, ajoutons qu'il s'agit de période où les services individuels des usagers sont moins présents (tôt le matin ou tard dans la journée), d'où le recours à la permanence.

Particularité de la nuit et contrairement à la journée où nous intervenons à la demande, la permanence effectue ici des actes dit « programmés », qui devrait normalement être l'apanage des services individuels. Pour autant, certains besoins physiologiques doivent absolument être pris en charge hors période de présence de ces services et les auxiliaires du GIHP sont là pour y répondre.

De plus, l'ULS a justement été créé pour pallier les absences de services et permettre aux locataires de choisir leur rythme de vie en fonction de leurs envies.

Répartition des interventions en fonction de la durée

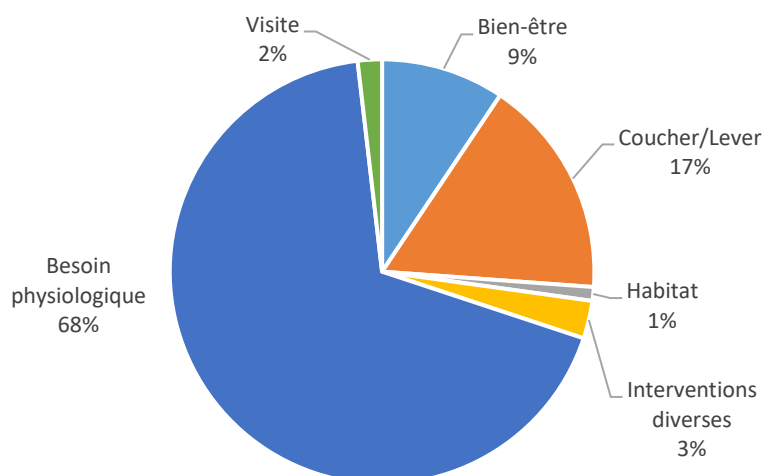
■ <10 min ■ <20 min ■ <30min ■ 30min à 1h ■ 1h et plus



La grande majorité des interventions de la permanence dure moins de 20 minutes (84%), quand les interventions de 30min à 1h et de plus d’une heure représentent respectivement 4% et 2%. Cette répartition varie peu d’année en année. Notons toutefois une légère croissance des interventions d’1h et au-delà en 2022 s’expliquant principalement par l’augmentation des heures individuelles (cf : « Les heures individuelles »).

Cette évolution se retrouve dans le temps moyen d’intervention (qui inclut le temps de trajet aller-retour du local de permanence jusqu’au domicile de l’usager) qui est de 20 minutes.

Répartition des interventions selon le motif



Les interventions pour subvenir aux besoins physiologiques sont majoritaires (68%). Viennent ensuite celles pour les levers et couchers (17%) et celles concernant le bien-être (9%). Enfin diverses interventions (problématiques de logement, visites, clés, etc.) représentent 6%.

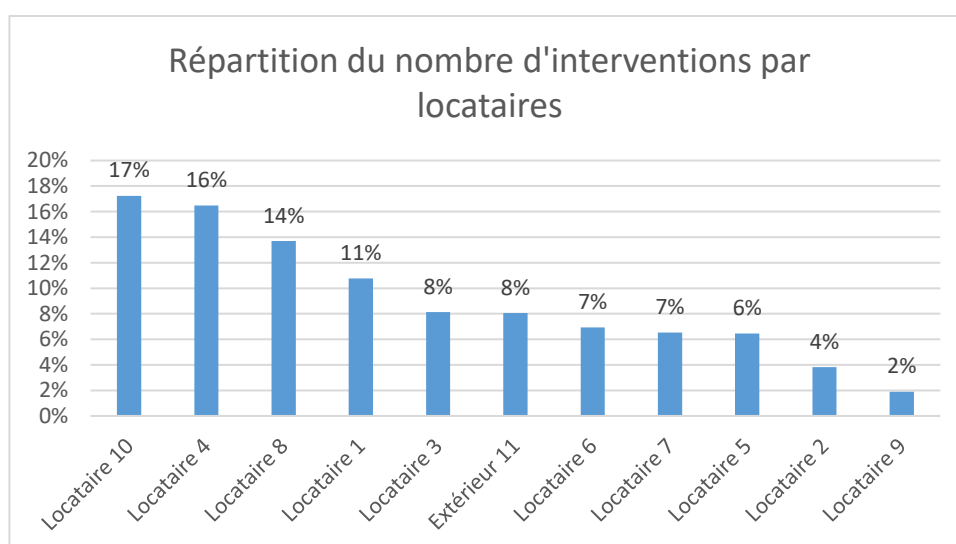
Cette répartition évolue assez peu avec les années bien que l'on tende vers une nette augmentation des demandes pour les besoins physiologiques : 42% en 2020, 58% en 2021 et 68% en 2022.

Sans pouvoir tirer de conclusions claires sur les raisons de cette évolution, ces chiffres nous montrent néanmoins l'importance d'un service comme le nôtre : les usagers sont immédiatement pris en charge et n'ont pas à attendre leur service individuel pour des besoins fondamentaux.

Les locataires

Pas de changements en 2022.

Nous intervenons toujours chez une personne âgée et malvoyante qui nous a sollicités pour des interventions quotidiennes chez elle (Extérieur 11).



Les besoins en intervention varient d'un usager à l'autre selon plusieurs paramètres : nombre d'heures de présence de son service individuel, degré de dépendance, besoins, mode vie, etc. Ils changent parfois au fil des ans, en fonction de l'évolution du handicap de la personne.

Ainsi, en 2022, près de 60% des appels provenaient de 4 locataires parmi les 10, tandis que certains usagers n'ont pas appelé tous les jours.

Si le nombre d'interventions diffère d'un locataire à l'autre, la mutualisation des heures de PCH pour le financement du service reste la même pour tous, quel que soit le nombre d'appels.

La gestion des logements adaptés

A l'heure actuelle, 6 usagers sont sous-locataires via Entre2Toits tandis que les 4 autres ont signé un bail direct avec Grand Lyon Habitat. Cela permet à ces derniers d'obtenir le statut de locataire ainsi que de libérer du temps à Entre2Toits pour accompagner des personnes qui en ont davantage besoin.

Les heures individuelles

Le GIHP, en accord avec la Métropole, a élargi son offre de services. Au-delà de la permanence, les auxiliaires de vie peuvent être sollicités pour des interventions dites 'programmées'.

Les heures individuelles s'adressent :

- Aux 10 utilisateurs de la permanence du GIHP pour des interventions habituellement effectuées par leur service individuel, et en remplacement de celui-ci. Les interventions doivent remplir les conditions suivantes :
 - o Acte supérieur à 30 minutes
 - o Le nombre d'actes de permanence ne peut pas excéder 3 x 30 minutes par jour
 - o Au cours d'un acte individuel, l'auxiliaire de vie du GIHP est susceptible d'intervenir auprès d'un autre locataire pour un acte de permanence. L'intervention à domicile peut donc être interrompue.

Ces interventions sont facturées à l'utilisateur lui-même s'il est en paiement direct avec la Métropole, ou à son service d'aide à domicile.

On constate deux typologies d'interventions :

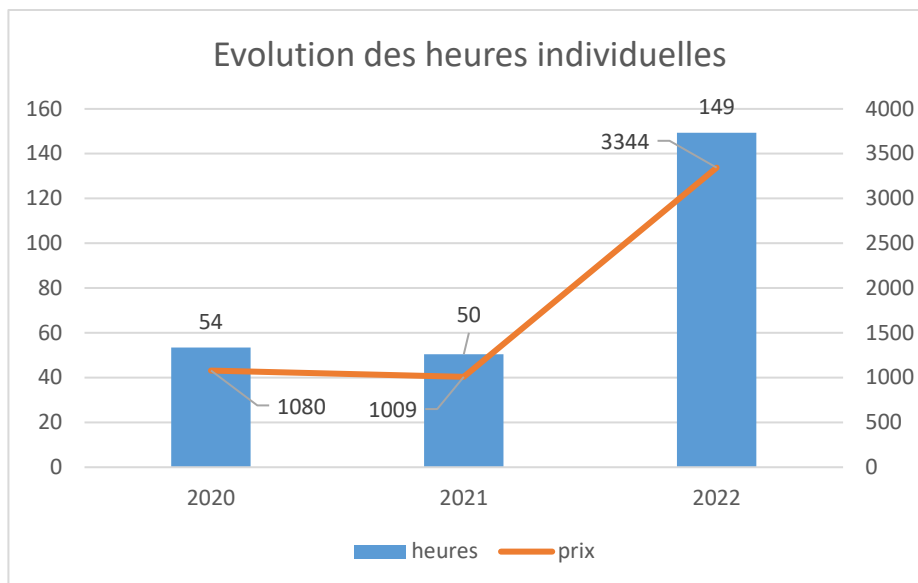
- o les ponctuelles, qui viennent généralement pallier une absence de service de dernière minute ou un besoin spécifique à un moment donné ;
 - o les régulières pour lesquelles nous convenons d'un forfait mensuel/annuel.
- Autres habitants de l'immeuble pour des besoins particuliers d'aide à la personne.

Depuis 2021, et à sa demande, nous intervenons chez une personne âgée malvoyante et insuffisante respiratoire pour l'aider à la mise en place de son respirateur la nuit. Un forfait mensuel régulier a ainsi été déterminé, forfait qui pourra évoluer en fonction de ses besoins.

Suite à l'hospitalisation en urgence de son mari, nous sommes également intervenus chez une personne âgée qui n'était pas en capacité de rester seule.

Au total, près de 149 heures individuelles ont été effectuées, pour un total facturé de 3344€.

On note une évolution significative entre l'année 2021 et 2022, qui est principalement due aux absences de dernières minutes des services individuels des uns et des autres.



c) Constats et perspectives

Après une année 2021 marquée par des instabilités en termes de recrutement et un important turn-over, l'année 2022 s'est considérablement stabilisée. Un gros travail de management a été mis en place de sorte à être au plus proche des équipes, leur proposer des solutions en cas de difficultés et ainsi de pérenniser les postes.

En parallèle, un travail de réflexion a également été mené auprès des locataires pour cerner les possibles pistes d'amélioration et répondre au mieux à leurs besoins.

Au travers de notre activité, nous pouvons conclure que DOMIGIHP occupe une place inédite dans le champ de l'aide à domicile puisque ce concept allie l'accès à des logements adaptés et à une permanence 24/7 intervenant rapidement et à toute heure chez les personnes. Ainsi, chaque locataire est sûr d'être accompagné pour tous les actes de la vie quotidienne.

Les entretiens individuels auprès des locataires montrent d'ailleurs à quel point l'ULS est un atout : au-delà d'une « simple » réponse aux besoins physiologiques et de bien-être, c'est un cadre rassurant et émancipateur qui est proposé. Chacun est libre de choisir son rythme et son mode de vie, sans pour autant se sentir contraint par un service d'aide imposant des horaires fixes et peu adaptables. L'organisation de la vie quotidienne s'en trouve largement facilitée et des actes tels que sortir, se coucher, se lever (etc.) n'ont plus à être anticipés et programmés en amont. Dernier point et non des moindres, la santé des utilisateurs est aussi impactée de manière positive puisqu'ils n'ont plus à attendre la présence de leur service pour des besoins physiologiques.

Sur l'année 2022, on répertorie 3 nouvelles demandes pour intégrer l'ULS, preuve de l'importance de développer d'autres unités pour répondre aux besoins des personnes.

Pour résumer, ce qui nous différencie :

- Un modèle novateur d'habitat inclusif alliant une offre de logement adapté à une offre de service
- Une disponibilité 24/7 assurant une intervention rapide auprès des demandeurs
- Une intervention 24/7 également prévenante face à l'absence d'un service individuel et facilitatrice pour une vie spontanée
- Un cadre émancipateur et favorisant l'autonomie
- Une présence rassurante pour les habitants et habitantes de l'immeuble et la possibilité d'intervenir chez des personnes de la résidence en cas de besoin
- Un service à taille humaine et proche de ses usagers : des équipes fixes, disponibles et formées
- Un modèle éprouvé qui ne demande qu'à se dupliquer, partir du besoin des personnes pour aller vers une compensation du handicap, qui fasse le plus possible oublier les contraintes de programmation au quotidien.

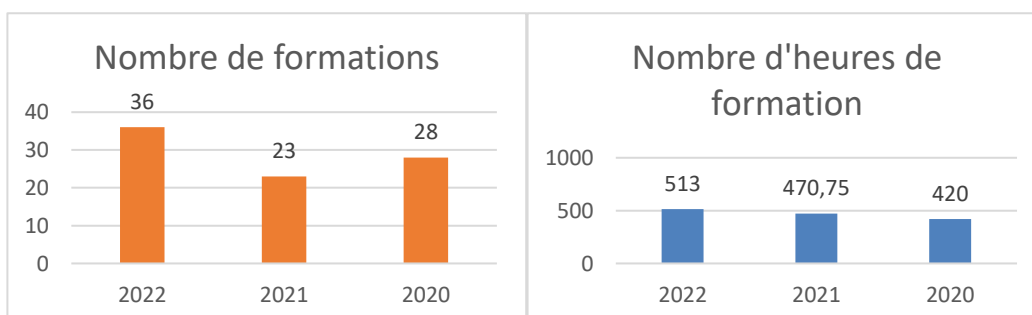
Le service formation

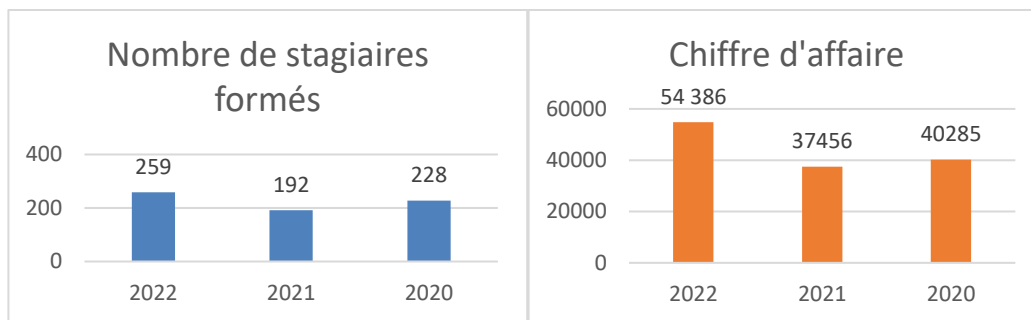
a) Carte d'identité du service

Ouvert depuis Mars 2017 sous le référentiel Datablock, le service de formation a obtenu en 2021 une nouvelle certification Qualiopi, preuve de la qualité de nos prestations. Un audit de surveillance a été réalisé en novembre 2022 avec un résultat favorable.

Les formations sont principalement axées autour de la conduite (conducteur-accompagnateur, éco-conduite, ...) et du handicap (sensibilisation, accompagnement, ...).

En 2022, le service a effectué **36 formations** auprès de **259 stagiaires**. Cela représente **513 heures** de formation, pour un total de ventes s'élevant à **54 809€**.





Après une année 2021 à l'équilibre financier très fragile, l'activité repart largement en 2022.

Ceci est notamment dû aux demandes de la filiale SYNERGIHP Rhône-Alpes, qui passent de 70h de formation en 2021 à 225h en 2022, soit une augmentation de près de 221%.

Les intervenants

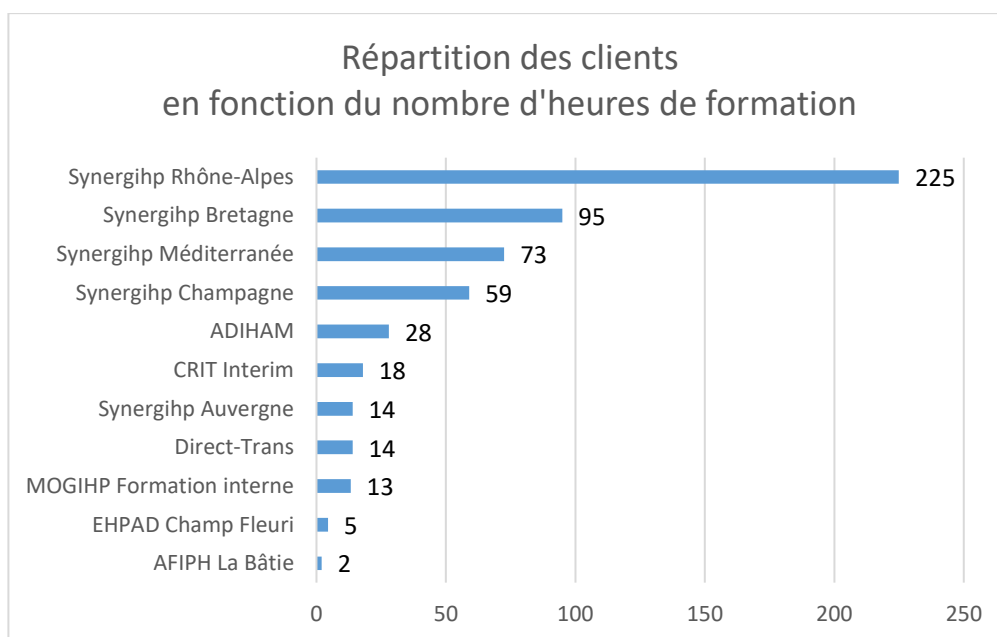
Initiée en 2021, nous continuons notre étroite collaboration avec les différentes filiales du groupe SYNERGIHP pour la formation en interne. Cette année, 11 stagiaires ont bénéficié de la formation de formateur : 7 personnes en recyclage - ce qui correspond à une « réactualisation » de leurs connaissances - et 4 en formation initiale. Grâce à cela, les stagiaires pourront à leur tour former en interne pour le compte de l'association, sans passer par l'intermédiaire de Brigitte ESCALE.

Face à des demandes de formation aux mêmes dates, pour des structures différentes et géographiquement très éloignées, nous avons trouvé cette alternative pour répondre au mieux à tous les besoins.

Pour autant, Brigitte ESCALE reste la formatrice principale et la seule garante du contenu pédagogique et de la gestion du service.

Elle sollicite parfois le soutien de Pierre DELEEST, administrateur à l'association, lors de sensibilisations au handicap. Cette participation est particulièrement pertinente puisqu'au-delà des connaissances théoriques délivrées, le témoignage d'une personne en situation de handicap permet des moments d'échange sur les pratiques de chacun et chacune.

Les clients



Avec 13 clients en 2021, nous passons à 11 en 2022, mais comme sur le service MOBIGHIP la légère baisse de clientèle est largement compensée par des demandes plus nombreuses, preuve de la fidélisation de nos clients.

La grande majorité des structures faisant appel à nous font partie du réseau Synergihp ou sont des partenaires du groupe : c'est le cas de Direct Trans et CRIT Intérim.

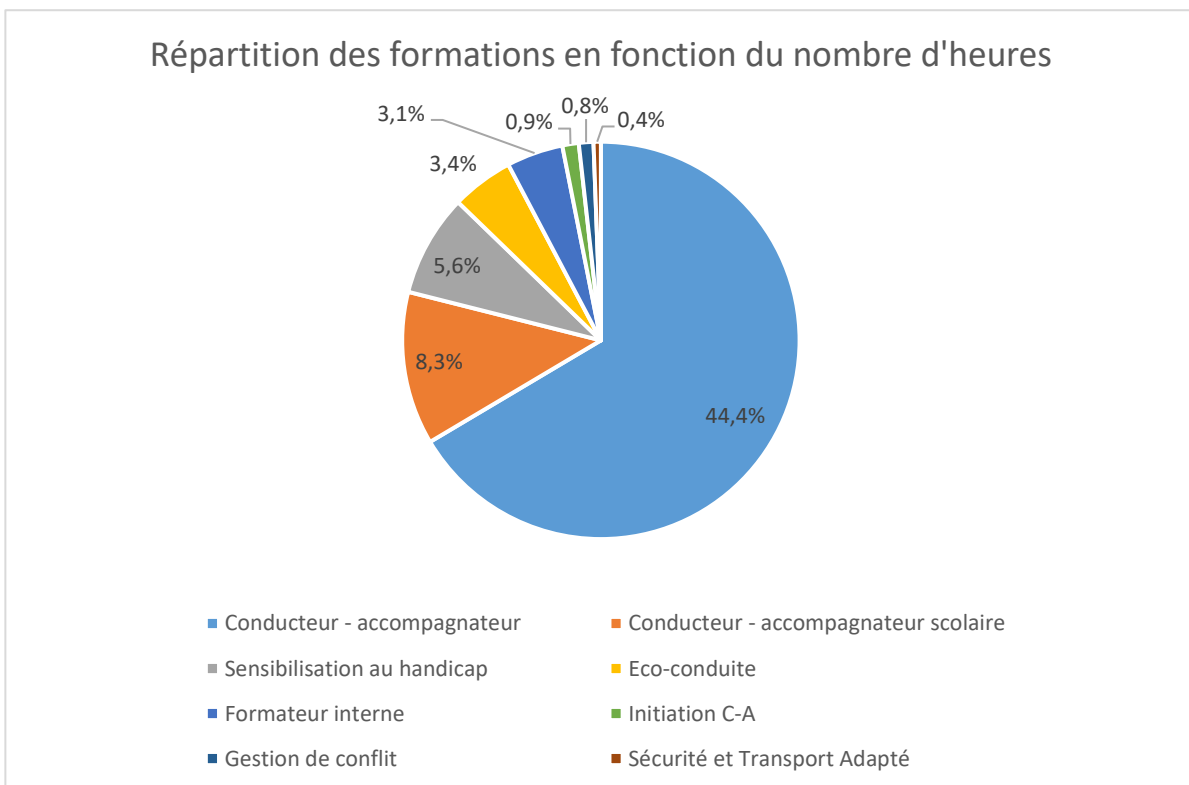
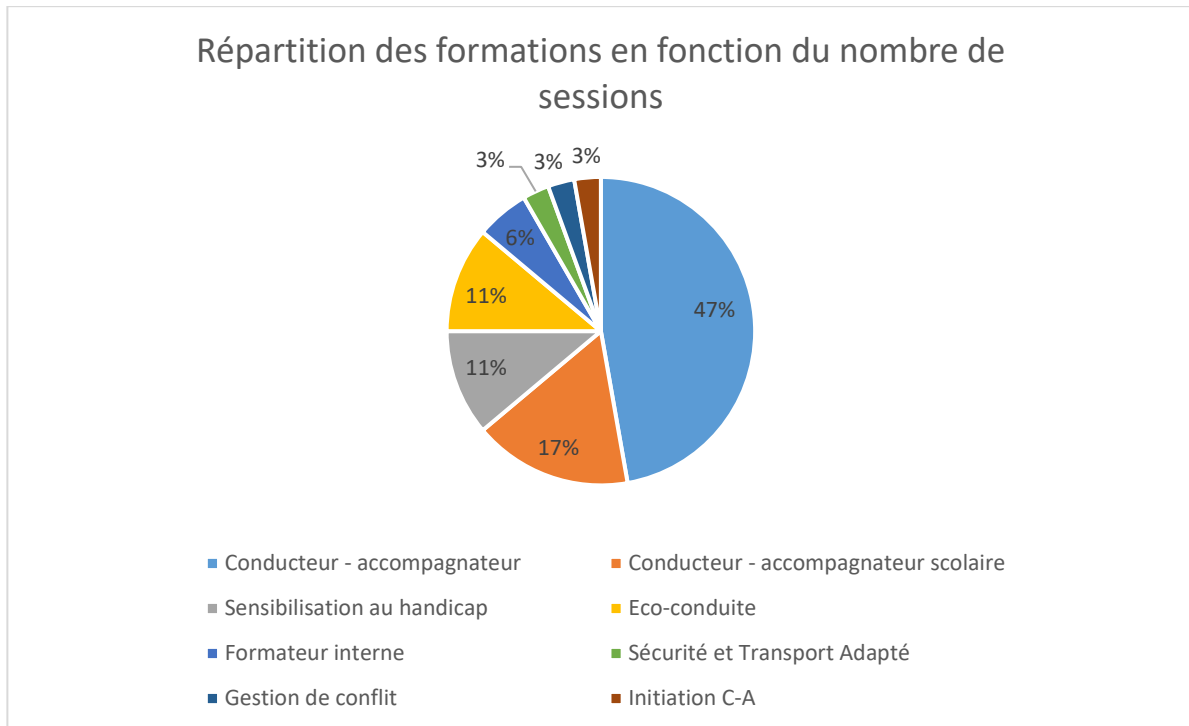
Notons malgré tout 3 clients extérieurs :

- L'ADIHAM avec des formations Sensibilisation au handicap
- L'AFIPH La Bâtie avec une formation Sécurité et Transport Adapté
- L'EHPAD Champ Fleuri avec une formation Initiation conducteur-accompagnateur

Comme indiqué plus haut, Synergihp RA arrive en tête avec 225h de formation, ce qui s'explique probablement par la proximité de nos locaux et donc la facilité pour le site de Villeurbanne à bénéficier de notre expertise. A cela s'ajoute probablement, une volonté de la part de la structure de former au mieux ses conducteurs et de faire face au turn-over.

A noter que Synergihp RA fait également appel à nous pour des prestations d'audit, de conseil et d'accompagnement, comme nous le verrons plus bas.

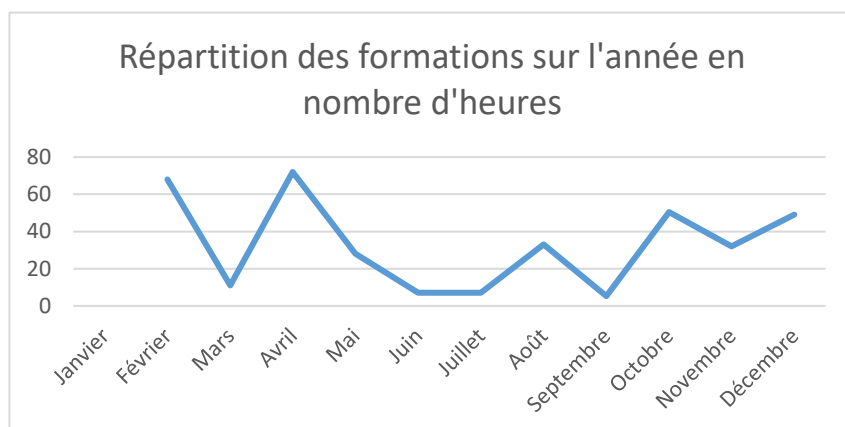
b) Les formations en chiffres



La formation de *conducteurs-accompagnateurs* (dont scolaire) reste en tête des formations réalisées, tant sur le point du nombre de sessions que du nombre d'heures dispensées. Son succès s'explique notamment par le fait qu'elle est obligatoire et diplômante.

La *sensibilisation au handicap* prend la suite et est essentiellement demandée par l'ADIHAM pour former des professionnels de l'aide à domicile. Elle comptabilise près de 28h de formation soit 5,6% du total d'heures.

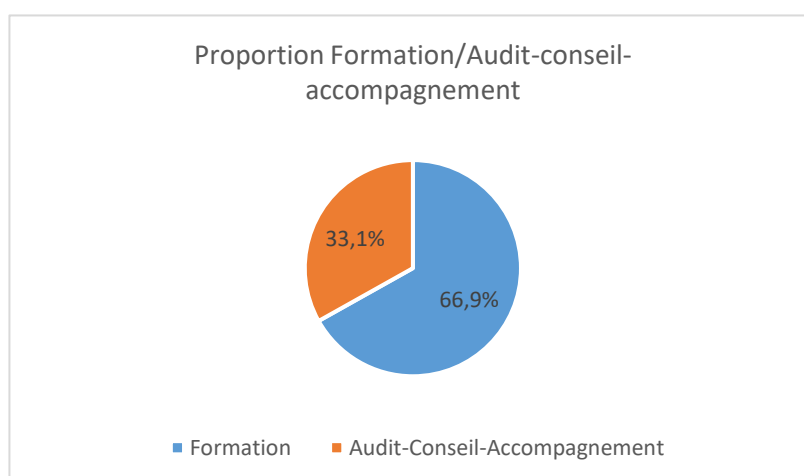
Puis nous retrouvons les formations *d'éco-conduite, formateurs en interne, initiation Conducteur-Accompagnateur*, gestion de conflit et enfin, la formation *sécurité et transport adapté*.



Les besoins en formation varient selon les périodes. De nombreuses formations ont lieu durant les vacances scolaires, les conducteurs-accompagnateurs habituellement mobilisés pour des circuits vers les établissements étant libérés.

Les périodes plus creuses permettent à la responsable du service de se consacrer au travail administratif, non négligeable sur son poste et de se rendre disponible pour Synergihp Rhône-Alpes, profitant de sa présence dans les locaux pour effectuer des audits et du conseil.

Cette étroite collaboration avec Synergihp RA a d'ailleurs permis de pallier les fluctuations d'activité en 2022 puisque ces temps de conseil et d'accompagnement représentent près de 33% du total des heures effectuées sur le terrain.



c) Retours et perspectives

Dans une démarche d'amélioration, une évaluation de la formation par les stagiaires est demandée à la fin de chaque session.

La moyenne du nombre de stagiaires satisfaits voire très satisfaits des formations dépasse les 99%. Un travail constant est apporté à l'amélioration des formations (organisation, supports,...).

		<u>Evaluation des formations en 2022</u>	Très satisfait	Satisfait	Moyen	Inadap- té
La formation	Niveau global de la formation	83%	17%	-	-	
	Adéquation avec les objectifs fixés	81%	19%	-	-	
	Apport pour le poste de travail	76%	23%	1%	-	
	Rythme	74%	24%	2%	-	
	Contenu	83%	17%	-	-	
Le formateur	Qualités pédagogiques du formateur	93%	7%	-	-	
	Maitrise du sujet	95%	5%	-	-	
	Disponibilité du formateur	95%	5%	-	-	
L'organisation	Informations en amont	66%	30%	4%	-	
	Organisation matérielle et conditions d'accueil	82%	16%	2%	-	
	Supports de formation	80%	20%	-	-	

« Formation très intéressante, même pour des conducteurs avec expérience. Bonne alternance entre théorie et pratique. J'ai apprécié les moments d'échange sur les différents aspects de la pratique du métier. »

« Une formation très enrichissante, je n'étais pas volontaire pour la faire (car obligatoire) et j'en suis très content. Je remercie Brigitte et sa pédagogie. »

« C'est une formatrice attentionnée, disponible, qui maîtrise bien son sujet avec une expression claire et concrète. Cela m'a apporté par rapport à mon futur poste et le contenu répond à mes attentes. »

« Formation très utile pour moi, débutant dans le métier: l'appréhension des différents handicaps et les réponses à apporter sur le terrain. Merci. »

« Formateur agréable, utilise beaucoup d'exemple et de cas concrets pour argumenter son cours. Merci pour la relation « humaine » avec les autres et la prise de connaissance du handicap »

Force est de constater que les formations trouvent de plus en plus leur public. L'enjeu principal du service est donc de se développer : d'une part en s'appuyant sur le réseau Synergihp mais également en se faisant connaître localement.

Outre le champ du transport pur, les formations de *sensibilisation au handicap* et *initiation conducteur-accompagnateur* semblent être un levier d'évolution non négligeable puisque susceptibles d'intéresser un large panel de structures recevant du public : aide à domicile, agents d'accueil, etc.

A terme, l'objectif de ce service est d'équilibrer les autres. C'est en effet la seule entité où nous pouvons espérer dégager une marge, moyennant bien sûr d'adapter nos tarifs et de continuer à gagner de nouveaux clients.

C'est pourquoi une réévaluation des tarifs a eu lieu en début d'année avec une hausse de 15% en moyenne. En parallèle, un travail sur les outils de communication a été mis en place dans l'optique de démarcher de nouvelles cibles potentielles.

Pour résumer, ce qui nous différencie :

- Une longue expérience dans le champ du transport et de l'aide à la personne
- Une expertise de terrain permettant aux stagiaires d'être rapidement opérationnels
- Des offres de formation flexibles avec possibilité de prestations à la carte
- Un service à taille humaine et à l'écoute

Les services de transport

Les transports CPAM

Les personnes à mobilité réduite, bénéficiant d'une prise en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ont accès à ce service de transport avec une prescription médicale de transport établie par leur médecin.

Depuis le 1^{er} Janvier 2012, la CPAM a maintenu la convention avec le GIHP pour les transports de personnes en fauteuil roulant et les personnes nécessitant un accompagnement spécifique (*troubles psychiatriques, personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer*). Les personnes ne nécessitant pas d'accompagnement spécifique sont désormais orientées vers des taxis conventionnés.

A ce titre, des transports sont notamment effectués à destination de centres de jour, d'hôpitaux de jour et pour des actes de kinésithérapie ou orthophonie.

Au total, 1647 transports ont été effectués en 2022, soit une baisse de 66% par rapport à 2021.

Synergihp Rhône-Alpes

Synergihp Auvergne-Rhône-Alpes est la filiale transport créée le 1^{er} Janvier 1998 par le GIHP Auvergne-Rhône-Alpes avec d'autres associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux, au niveau régional ou local.

Un Directeur Général : M. Julien PRIOLET

Un Conseil d'Administration :

- ADAPEI DU RHONE
- APAJH DU RHONE
- ODYNEO
- GIHP RHONE ALPES (représentée par Eric BAUDRY)
- FONDATION OVE
- COMITE COMMUN

Administrateur délégué : Pierre DELEEST

Membre d'honneur : Antoine DUFLOT

Quelques chiffres :

- 20 salariés
- 290 véhicules, dont 70% adaptés
- 57 180 circuits sur le site de Villeurbanne en 2022



LA VIE ASSOCIATIVE

I. Les temps forts de l'association en 2022

a) Les réunions

Le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises : 17 mars, 7 juin et 20 décembre. L'Assemblée Générale a pour sa part eu lieu le 29 juin et pour la première fois en format mixte : en présentiel et par visio conférence.

Une Assemblée Générale a eu lieu le 20 septembre 2022.

b) Travail sur la communication de l'Association

Claudia ASCUE, stagiaire en communication, a été accueillie d'Avril à Juin. Son analyse a mis en exergue un certain nombre de points à travailler, notamment en matière de communication numérique et de développement de notre visibilité sur les différents canaux. Idéalement, un groupe de travail devra être mis en place pour mettre à jour notre site internet et proposer des contenus permettant de le faire vivre.

c) Nos participations

ADIHAM (anciennement ADIAF-SAVARAHM)

Depuis le 1er Juillet 2013, l'Association ADIHAM est née de la fusion des Associations d'aide à domicile Adiaf et SAVARAHM qui interviennent auprès de familles, d'enfants et de personnes âgées et/ou handicapées ayant besoin d'un soutien au quotidien.

Elle est principalement financée par la CAF du Rhône (Caisse d'allocations familiales) pour l'intervention auprès des familles, et par la Métropole pour les mesures d'accompagnement éducatif et le pôle âge et handicap.

L'Association s'engage auprès des familles, des enfants et des personnes âgées et/ou handicapées, afin que chacun se sente reconnu dans ses difficultés, respecté dans son identité et ses choix de vie et trouve dans l'aide et l'accompagnement à domicile une réponse adaptée et de qualité.

L'association est organisée selon les secteurs d'intervention. Le public reste le même.

En 2022, l'association c'est :

- 226 professionnel(le)s
- 1 540 familles et 289 personnes accompagnées
- 144 560 heures d'interventions dans plus de 100 communes



Le GIHP siège au premier collège du conseil d'administration avec 3 représentants (M. BAUDRY, M. DELEEST, Mme FARIAS DOS SANTOS) au même titre que l'AFAD et l'AAFP en qualité d'associations à but non lucratif affiliées à une fédération nationale ayant une activité dans le domaine de l'aide à domicile et intervenant dans le champ de l'économie sociale. Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. L'Assemblée Générale a pour sa part eu lieu le 22 juin.

CARPA



Le GIHP est adhérent depuis de nombreuses années au CARPA.

C.A.R.P.A, Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité est né en juillet 1990 grâce à une impulsion décisive de plusieurs membres du secteur associatif dans le but de « promouvoir toutes actions concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap.» Aujourd'hui ce collectif regroupe 32 Associations, dont CARPA Access, représentatives des différentes familles de handicap ; déficiences motrices, auditives, visuelles, mentales.

Il veille au respect de la loi du 11 février 2005 et des mesures législatives facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il travaille principalement en partenariat avec les collectivités.

A ce titre, le Collectif œuvre au sein de différentes commissions d'accessibilité :

- Les commissions Départementales et Municipales (Direction Départementale des Territoires, Villes de Lyon et Villeurbanne...) où sont traitées les demandes de permis de construire des ERP.
- Les commissions consultatives intercommunales et communales, instances permanentes de concertation pour améliorer la prise en compte de l'accessibilité et de la qualité d'usage pour les projets d'aménagements urbains, des transports, du logement et du cadre bâti.

Collectif Logement Handicap Moteur Rhône



Ce collectif est constitué des associations suivantes : AFM, ALLP, APF, L'Adapt, GIHP et Odynéo.

Il a pour but de faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap moteur. Il est constitué de professionnels d'associations représentantes de personnes en situation de handicap moteur, intervenant sur le Rhône et la Métropole de Lyon.

Ses actions :

- collecter toutes les informations relatives au droit au logement ;
- rencontrer les bailleurs, associations, dispositifs qui agissent pour le logement

- soutenir les municipalités et les bailleurs publics et privés dans leurs actions liées au logement
- promouvoir les différents modes d'habitats (indépendants, collectifs, partagés, inclusifs, ...)

Le collectif s'est réuni pour échanger principalement sur :

- les difficultés auxquelles font face les acteurs pour les demandes de logements et les solutions
- les projets d'habitats en cours ou les innovations existantes
- le devenir du collectif : composition, objectifs, visibilité, ...

Le collectif a également eu l'opportunité de rencontrer des représentants de la Métropole pour faire remonter les problèmes de terrains notamment sur l'accès aux logements des personnes accompagnées.

CRIAS



Il développe 4 missions principales :

- La prévention et la lutte contre la maltraitance des adultes âgés ou en situation de handicap
- L'amélioration de l'habitat et l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement des adultes en perte d'autonomie
- L'entretien d'une culture gérontologique au service des habitants
- Les actions de soutien aux aidants

Le Crias a vu une année 2021 très agitée. Une crise institutionnelle entre janvier et avril puis une cooptation de nouveaux administrateurs et l'élaboration de différents scénarios de démantèlement ou de refonte.

Le 21 juin il y a eu le renouvellement de la gouvernance associative l'élection du bureau et la réalisation de la vente des locaux et le changement du siège social. Jacques Gaucher est le président de ce nouveau Crias et Isabelle Dury en est la directrice.

De nombreuses réunions ont eu lieu pendant ce temps avec les financeurs. (Carsat, conseil départemental 69, Métropole de Lyon, Apicil, ville de Lyon, France répit...)

Le 30 septembre un nouveau projet associatif a été présenté ainsi qu'un processus de consolidation et des axes de travail et de développement Sous l'impulsion d'Isabelle Dury directrice et de son équipe.

Le GIHP siège au conseil d'administration du Crias En la personne d'Eric Baudry ainsi qu'en bureau élargi.

II. Les instances où nous sommes représentés

Nous sommes représentés dans cinq instances :

- CMA du Grand Lyon
- CDMCA
- CCA Ville de Lyon
- COMEX
- Comité de suivi et de recours du Fonds Départemental et Métropolitain de Compensation du Handicap

CMA du Grand Lyon



Au 1^{er} Janvier 2015, a été mis en place la Métropole de Lyon. Par un arrêté du 26 novembre 2015, la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Lyon est devenue la **Commission Métropolitaine d'Accessibilité**.

Cette commission est :

- une instance de participation citoyenne et non d'application de l'accessibilité
- un lieu de réflexions, d'échanges et de propositions pour améliorer la prise en compte de l'usage dans la mise en œuvre des politiques du Grand Lyon et pour assurer la continuité de la chaîne de déplacement.

Ses domaines de compétence sont le cadre bâti existant (logement et ERP), la voirie, les espaces publics et les transports publics.

Elle est composée de 22 associations désignées qui chacune membre désigne 2 personnes pour siéger à la CMA.

La première assemblée plénière d'installation de la CMA a eu lieu le 15 Décembre 2015. En 2016, le règlement intérieur de cette commission a été approuvé, le bureau élu et les groupes de travail constitués.

Le GIHP est représenté à la CMA du Grand Lyon par Eric BAUDRY (président du GIHP Rhône-Alpes) et par Pierre DELEEST (administrateur du GIHP Rhône-Alpes). M. DELEEST participe au groupe « Transport » et M. BAUDRY, au groupe « ERP et logement ».

Un groupe de travail sur les grands chantiers de la Métropole est constitué : Pierre DELEEST, Dominique SEBBANE, Hélène JOGUET et Eric BAUDRY y participent de manière alternative.

CDMCA

Issu de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015, le **Conseil départemental-métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie** (CDMCA) est une instance consultative qui vise à garantir la participation des usagers à l'élaboration et la mise en œuvre

des politiques liées à l'autonomie et à la citoyenneté de ces publics sur le territoire. Il est composé d'une cinquantaine de représentants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (usagers, institutions, organismes professionnels), qui de par leurs expérience et expertise respectives, contribuent à la mise en œuvre de politiques adaptées et au plus proche des besoins.

Pour remplir à bien cette mission, le CDMCA est consulté pour avis sur des documents stratégiques tels que les schémas réglementaires territoriaux, le rapport d'activité de la Maison départementale et métropolitaine des personnes âgées ou encore le programme coordonné de la Conférence des financeurs. Il peut également débattre de toute question concernant la politique de l'autonomie et formuler des propositions sur ses orientations.

La Présidence du CDMCA est assurée alternativement, une année sur deux, par la Métropole de Lyon (2018, 2020...) et par le Département du Rhône (2017, 2019...).

En 2021, la crise sanitaire a impacté les réunions du CDMCA et son fonctionnement a été très réduit.

CCA Ville de Lyon

La commission communale d'accessibilité rassemble les élu-es de la Ville de Lyon et de ses 9 arrondissements, les représentants des associations de personnes en situation de handicaps ainsi que des partenaires institutionnels et qualifiés. Elle est aujourd'hui présidée par Florence Delaunay Adjointe au Maire déléguée aux Handicaps.



Lieu de concertation et d'échanges, la CCA est également force de proposition et d'alerte autour des deux axes forts de la délégation aux Handicaps :

- Promouvoir une meilleure accessibilité de la Ville (établissements publics municipaux, stationnement, transports en commun et mobilité, voirie...) ADAP
- Promouvoir une meilleure accessibilité à la vie de la Cité (culture et grands événements, diffusion de l'information, soutien au secteur associatif, emploi à la Ville de Lyon, intégration des enfants dans les structures de petite enfance et à l'école...).

La Commission se réunit trois à quatre fois par an. Elle participe au rapport annuel de bilan de l'accessibilité de la ville présenté au Conseil municipal. Il est à noter qu'avec la pandémie, le nombre de réunions s'est trouvé réduit.

Le GIHP est représenté à la CCA par Eric BAUDRY, Dominique Sebbane, Helene Joguet.

Comité de suivi et de recours du Fonds Départemental et Métropolitain de Compensation du Handicap

Pour la 13^{ème} année consécutive, le GIHP est membre du comité de suivi et de recours du fonds de compensation des aides techniques au titre de représentant des usagers élu par le CDCPH (Comité Départemental Métropolitain Consultatif des Personnes Handicapées).

Ce fonds, avec l'arrivée de la Métropole, a vu sa composition changer avec deux élus, un de chaque collectivité (Métropole et Département du Rhône). Son orientation a confirmé son rôle social, avec des règles affinées.

Ce fonds apporte une aide financière complémentaire à la PCH pour répondre à l'aménagement de logements, de véhicules, ou tout autre aide technique ou animalière lorsque les personnes en situation de handicap ont un reste à charge. Il est alimenté par des crédits de l'Etat, du Département et de la Métropole et n'a, aux yeux de la loi, aucun caractère obligatoire.

A chaque réunion, une quarantaine de situations sont examinées, provenant du Rhône et de la Métropole. Le montant de l'aide accordée ne peut être supérieur au montant maximal attribuable pour le type d'aide concerné.

Avec la crise sanitaire, le fond n'a pu se réunir physiquement et il y a eu moins de rencontres qu'habituellement.

Les représentants des usagers sont ODYNEO (Valérie LÖCHEN) et le GIHP.

COMEX

La MDMPH est administrée par une commission exécutive, COMEX, présidée par le président du conseil départemental et qui se tient deux fois par an. En 2021, la COMEX s'est réuni le 20 décembre.

Conformément à l'ordonnance du 19 décembre 2014, La Métropole et le Département du Rhône se répartissent à égalité les anciens sièges du Conseil Général, soit 8 titulaires et 8 suppléants pour chacune des collectivités.

Ses membres sont désignés pour 4 ans par arrêté du Président du Conseil départemental :

- 50% représentent le Département (Conseillers Généraux et Directions) ;
- 25% représentent les associations de personnes en situation de handicap proposées par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), dont le GIHP Auvergne-Rhône-Alpes (représenté par Eric BAUDRY).
- 25% représentent l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation du Travail et de l'Emploi) et les organismes de protection sociale (Caisse d'Allocations Familiales,

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé en Rhône Alpes).

Ses principales attributions visent à :

- définir l'organisation de la MDPH et de ses instances (Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) - comité de gestion du fonds de compensation notamment) ainsi que des partenariats ;
- évaluer l'action de la MDPH et de ses instances (Comex, Budget et apports, CDA, comité de gestion du fonds de compensation ...) sur les 8 missions réglementaires ;
- adopter le budget, dresser le bilan des apports des membres du GIP, éditer et suivre les ratios financiers, définir les actions prioritaires pour l'accomplissement des 8 missions réglementaires ;
- gérer le fonds de compensation et mobiliser les financements appropriés pour garantir les droits individuels des bénéficiaires ;
- rendre compte de son activité au CDCPH, au Préfet et au Président du Conseil Général.

III. Les autres participations

FNAAFP

(Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire)



Ce partenariat signé en 2012 nous permet essentiellement de :

- échanger à partir de nos pratiques militantes et professionnelles
- renforcer notre représentativité auprès des Ministères et des instances nationales de l'aide à domicile
- bénéficier d'une information rapide et fiable pour notre activité
- créer des synergies afin d'améliorer les conditions de vie à domicile des familles des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Les autres participations

- CREAM
- CCVH (Conseil Consultatif Ville et Handicap) de la ville de Villeurbanne
- Droit au Savoir
- Handicap 69
- ADMS (Association pour le développement des services médico-sociaux)
- OVPAR (Office Villeurbannais des Personnes Agées et Retraitées)